

# Feuille de route de la Commission pour une économie décarbonnée en 2050

3 janvier 2012

D'après la [feuille de route](#), l'agriculture a déjà réduit ses émissions depuis 1990 et devrait être en mesure de les réduire encore de 42% à 49 % par rapport à 1990. Après 2030, le taux de réduction des émissions agricole pourrait diminuer en partie à cause de la hausse de la production liée à l'augmentation de la population mondiale. **D'ici 2050, l'agriculture devrait représenter un tiers des émissions totales de l'UE, soit 3 fois plus qu'aujourd'hui.** Si elle ne réduit pas ses émissions, d'autres secteurs devront réduire d'autant leurs émissions, à des coûts plus élevés. **L'insertion de l'agriculture dans les politiques climatiques va donc devenir cruciale.**

Les éléments suivants devront être creusés dans les propositions législatives concernant la future PAC:

- **soutenir les gains d'efficacité durables**, l'efficacité de la fertilisation, la gestion et la gazification des déjections animales, l'amélioration des fourrages, la diversification et la commercialisation locales des productions, amélioration de la productivité animale, maximisation des bénéfices de l'élevage extensif ;
- **mesures ciblées pour soutenir les pratiques permettant de séquestrer du carbone** : maintien des prairies, restauration des zones humides et des tourbières, non labour ou labour réduit, reboisement ;
- renverser les tendances actuelles au **gaspillage** et **réorienter la consommation** vers des produits moins intensifs en carbone.

D'un point de vue global, les défis de la sécurité alimentaire globale et de l'atténuation du changement climatique, qui semblent s'opposer, devront être menés de front. La **demande en terres** de l'UE va s'accroître à l'échelle globale (préservation des forêts tropicales, demande en biocarburants pour les transports, en alimentation animale, en produits du bois pour l'industrie papetière, la bio industrie, etc.). Pour y répondre, la **productivité des systèmes agricoles et forestiers devra continuer d'augmenter** rapidement et de manière durable, intensive et extensive, en particulier dans les PED.

Concernant les **biocarburants**, la feuille de route précise que la **demande va augmenter** avec la forte croissance de l'aviation et des poids lourds après 2030. Si les technologies de moteurs électriques ne tiennent pas leurs promesses, les biocarburants et autres carburants alternatifs devraient prendre une place encore plus grande. Ceci renforce l'intérêt de poursuivre les travaux sur les biocarburants de G2 et G3 et sur les changements indirects d'affectation des terres.

*Fabienne Portet, Centre d'études et de prospective*